Motion pour l'abandon de la loi Rilhac

Nous, enseignant·es de l'école ..... réuni.es le ....., avons pris connaissance des dernières évolutions de la loi Rilhac relative à la direction d'école.

La mise en place de l'autorité fonctionnelle et la participation du directeur ou de la directrice à l'encadrement de l'école modifieront profondément les relations entre les enseignant·es au sein des écoles. Le directeur ou la directrice, sommé·e de mettre en place les réformes au sein de son équipe, sera soumis·e à d'énormes pressions, tout comme le sera l'équipe enseignante.

Nous, enseignant·es de l'école, affirmons que les personnels n'ont pas besoin de hiérarchie dans l'école mais en ce qui concerne la direction d'école, d'une augmentation du temps de décharge, du recrutement de personnel sous statut pour une aide administrative et d'un réel allègement des tâches administratives.

Nous avons également pris connaissance des annonces d'Emmanuel Macron à Marseille qui veut expérimenter dans 50 écoles le recrutement des professeur·es par le directeur ou la directrice de l'école. Nous ne sommes pas dupes : ce qui sera expérimenté à Marseille sera généralisé par la suite et à ce titre, nous nous associons à l'appel des écoles marseillaises qui refusent cette expérimentation.

Nous communiquons cette motion à nos organisations syndicales et à nos collègues d'autres écoles, pour en discuter et les inviter à prendre également position pour le retrait de ces projets, pour se réunir ensemble et décider des initiatives pour obtenir la satisfaction de nos revendications.

Nous communiquerons également cette motion aux parents délégués lors des conseils d'école, afin de les informer des changements à l'œuvre sur le fonctionnement démocratique et collectif des écoles, et décider avec eux des modalités d'actions que nous pourrions envisager pour nous opposer ensemble à cette loi.

Nom - Prénom	Signature

<u>A retourner à</u> : SNUDI-FO BP 80010 – 84004 Avignon cedex 01 – snudi.fo84@free.fr